

**Financement des régimes de retraite à prestations
déterminées :
Surveillance axée sur le risque en Ontario**

*Survol et résultats choisis
2002-2006*

Commission des services financiers de l'Ontario

Mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1.0 Introduction	3
1.1 Conclusions clés	4
2.0 Analyse statistique	5
2.1 Sommaire de l'état de la capitalisation	6
2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles	8
2.3 Contributions au financement estimées en 2006	11
3.0 Analyse des tendances	12
3.1 État de la capitalisation à des fins de solvabilité	12
3.2 Hypothèses actuarielles	16
3.3 État de la solvabilité projeté au 31 décembre 2006	17
4.0 Glossaire	19

Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : surveillance axée sur le risque en Ontario

Survol et résultats choisis 2002-2006

1.0 Introduction

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* et aux règlements.

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées¹. Cette approche prévoit la cueillette de données clés actuarielles et financières provenant des rapports d'évaluation actuarielle déposés auprès de la CSFO, en utilisant un formulaire standard intitulé *Sommaire des renseignements actuariels (SRA)*². Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur les risques isole les rapports qui nécessitent des examens détaillés de la conformité.

Entre le 1^{er} juillet 2003 et le 31 janvier 2007, des données figurant dans les SRA pour approximativement 6 400 rapports d'évaluation actuarielle ont été saisies dans la base de données et triées par le biais du système d'examen sélectif. Quarante-deux pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour examen plus approfondi, et plus que 22 pour cent d'entre eux ont révélé des problèmes de conformité importants qui exigeaient un suivi. À quelques exceptions près, la CSFO est parvenue à régler ces problèmes de conformité avec les actuaires et les administrateurs des régimes.

La base de données des SRA fournit à la CSFO les renseignements dont elle a besoin pour compiler des données pertinentes sur les régimes de retraite et pour déceler les tendances en matière de financement des régimes de retraite en Ontario, deux aspects dont il est périodiquement fait état aux intervenants dans le domaine des régimes de retraite. Le présent rapport est le troisième rapport de la CSFO qui présente quelques-unes de ces conclusions.

¹ « *Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées* » (mai 2000), aperçu de la démarche axée sur le risque, est consultable à : <http://www.fscf.gov.on.ca/french/pensions/riskbasedsupervision.pdf>

² Le SRA, formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral, doit être préparé par un actuair et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle.

1.1 Conclusions clés

Voici quelques-unes des conclusions clés:

- La plupart des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés à la date de leur dernière évaluation, qui visait la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2006. En particulier, mentionnons que :
 - 78 % des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés sur le plan de la solvabilité.
 - Le ratio moyen de solvabilité était de 86 %.
- Une tendance fait jour qui consiste à utiliser davantage d'hypothèses conservatrices dans les dernières évaluations actuarielles. Par exemple :
 - L'hypothèse de taux d'intérêt moyen utilisée pour les évaluations selon une approche de continuité a baissé, de 6,79 % à 6,33 %, au cours de la période d'évaluation 2002-2005.
 - Plus de 96 % des évaluations de 2005 utilisaient une table de mortalité de 1994 mise à jour, contre 47 % des évaluations de 2002.
- Les cotisations minimales obligatoires pour 2006, y compris les cotisations normales de l'employeur, les cotisations obligatoires des participants et les paiements spéciaux, ont été estimées à 7,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport au montant estimé pour 2005. Cette augmentation s'explique en grande partie par les paiements spéciaux plus élevés qui ont dû être effectués à cause des déficits de financement croissants.
- On s'attend à ce que l'état de capitalisation des régimes de retraite améliore au cours de 2006. En particulier, le ratio de solvabilité moyen pour les régimes de retraite peut augmenter de 82 % à 90 %, entre les fins d'année de 2005 et 2006.

2.0 Analyse statistique

La présente section résume quelques données actuarielles pour les régimes de retraite à prestations déterminées, qui découlent d'évaluations effectuées entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2006. Les données ont été compilées à partir du SRA et des rapports d'évaluation actuarielle reçus par la CSFO le 31 janvier 2007 au plus tard.

En général, les rapports d'évaluation actuarielle doivent être déposés tous les trois ans, que l'évaluation soit effectuée selon une approche de continuité (long terme) ou selon une approche de solvabilité. Toutefois, en cas de doute quant à la solvabilité³, un dépôt annuel est imposé jusqu'à l'élimination de ces doutes. Il arrive que des dépôts anticipés soient obligatoires lorsque les circonstances l'exigent, telles que des fusions de régimes, des liquidations partielles ou des ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois des données, seules les données provenant du dernier rapport d'un régime ont été incluses.

Aux fins du présent rapport, les régimes désignés⁴, les régimes dont les participants n'accumulent plus des prestations futures et les régimes pour lesquels des rapports d'évaluation actuarielle n'ont pas été déposés ont été exclus. En outre, sept très grands régimes du secteur public⁵ ont été exclus afin de ne pas fausser les résultats de notre analyse.

Au total, 1 698 régimes ont été inclus dans l'analyse statistique. Le tableau 1 présente une description de ces régimes de retraite.

³ Un rapport soulève un doute quant à la solvabilité dans les cas suivants : (i) le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité est inférieur à 0,8, ou (ii) le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité varie entre 0,8 et 0,9 et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$. Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio de la valeur marchande de l'actif du régime par rapport au passif de solvabilité du régime.

⁴ Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du Règlement de l'impôt sur le revenu (Canada). En général, ces régimes sont destinés à des personnes liées ou à des cadres supérieurs au revenu élevé.

⁵ D'après les derniers rapports déposés, ces sept régimes du secteur public comptent au total plus de 1 million de participants (637 000 participants actifs, 327 000 retraités et 151 000 autres bénéficiaires), et représentent un actif total de 177 milliards de dollars à la valeur marchande. L'âge moyen des participants était de 43,8 ans pour les membres actifs et de 69,0 ans pour les membres retraités.

Tableau 1 – Sommaire des régimes inclus

Régime/ Type de prestations	Nbre de régimes	Partici- pants actifs	Partici- pants retraités	Autres bénéficiaires	Total	Valeur marchande de l'actif (million \$)
Fin de carrière	730	280 485	174 857	73 061	528 403	63 242 \$
Salaires de carrière	271	52 825	23 665	12 965	89 455	4 336 \$
Prestations forfaitaires	394	138 423	109 179	38 319	285 921	24 942 \$
Régime hybride	224	101 814	80 495	43 478	225 787	19 161 \$
Régime interentreprises	79	359 198	90 938	283 731	733 867	16 274 \$
Total	1 698	932 745	479 134	451 554	1 863 433	127 955 \$

L'âge moyen des participants à tous les régimes inclus était de 42,0 ans pour les participants actifs et de 71,2 ans pour les participants retraités.

Par rapport aux conclusions de notre rapport précédent (juin 2006⁶), on constate une diminution du nombre de régimes fin de carrière, de régimes salaires de carrière et de régimes à prestations forfaitaires, et une augmentation du nombre de régimes hybrides. Environ 6 pour cent des régimes à prestations déterminées sont devenus des régimes hybrides depuis leur dernière date d'évaluation; quatre autres pour cent ont été liquidés ou présentent des accumulations futures gelées des prestations déterminées.

2.1 Sommaire de l'état de capitalisation

Les principales conclusions au sujet de l'état de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées sont les suivantes :

- Pour tous les régimes analysés, les coefficients de capitalisation moyens s'élevaient à 98 pour cent selon l'approche de continuité (à long terme) et à 86 pour cent selon l'approche de solvabilité. 78 pour cent des régimes étaient moins que entièrement capitalisés selon l'approche de la solvabilité.
- Sur les 730 régimes fin de carrière, 330 (45 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 251 (34 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 271 régimes salaires de carrière, 117 (43 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 30 (11 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.

⁶ Ce rapport est consultable à http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/DB_Funding_Report_2006-fr.pdf.

- Sur les 394 régimes à prestations forfaitaires, 181 (46 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme). Du point de vue de la solvabilité, les régimes à prestations forfaitaires étaient les moins bien capitalisés; 376 (95 %) de ces régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés, et 206 (52 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %.
- Sur les 224 régimes hybrides, 96 (43 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 61 (27 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 79 régimes interentreprises, 53 (67 %) étaient entièrement capitalisés à long terme et 20 (25 %) l'étaient selon l'approche de solvabilité. Dix-sept régimes (22 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 17 régimes représentent approximativement 494 000 participants et anciens participants, soit 67 % du total des participants aux régimes interentreprises.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous contiennent une ventilation détaillée des coefficients de capitalisation et de solvabilité des différents types de régimes de retraite à prestations déterminées.

Tableau 2 – Coefficients de capitalisation à long terme

Coefficient de capitalisation	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
CC < 0,60	10	4	4	4	1	23
0,60 ≤ CC < 0,80	53	15	32	13	3	116
0,80 ≤ CC < 0,90	142	50	72	46	5	315
0,90 ≤ CC < 1,00	195	85	105	65	17	467
1,00 ≤ CC < 1,20	257	95	127	68	45	592
CC ≥ 1,20	73	22	54	28	8	185
Total	730	271	394	224	79	1 698
Coefficient moyen	0,98	0,98	0,98	0,97	1,04	0,98

Tableau 3 – Coefficients de capitalisation selon l'approche de solvabilité

Coefficient de solvabilité	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
CS < 0,60	9	10	22	10	4	55
0,60 ≤ CS < 0,80	104	92	184	51	13	444
0,80 ≤ CS < 0,90	205	86	131	68	12	502
0,90 ≤ CS < 1,00	161	53	39	34	30	317
1,00 ≤ CS < 1,20	159	19	13	43	15	249
CS ≥ 1,20	92	11	5	18	5	131
Total	730	271	394	224	79	1 698
Coefficient moyen	0,92	0,82	0,80	0,87	0,92	0,86

2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d'évaluation actuarielle sont les suivantes :

- Il est établi que 98 pour cent des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière) pour calculer le passif à long terme.
- L'actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande ou la valeur marchande-relative, 98 pour cent des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande ajustée.
- Pour les évaluations à long terme, approximativement 15 pour cent des régimes utilisaient une hypothèse d'évaluation de la mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, tandis que 84 pour cent ont utilisé une table plus récente, celle de 1994 (GAM, Group Annuity Reserving (GAR) ou Uninsured Pensioner (UP)). La table 1994 UP (avec ou sans projection de l'amélioration de la mortalité) était le choix le plus populaire⁷.

Tableau 4 – Méthode d'évaluation du passif

Méthode d'évaluation du passif	Nbre de régimes	% des régimes
Répartition des prestations	1 661	97,8 %
Cotisations normales depuis l'âge d'adhésion	21	1,2 %
Nivellement global	6	0,4 %
Autre	10	0,6 %
Total	1 698	100,0 %

Tableau 5 – Méthode d'évaluation de l'actif

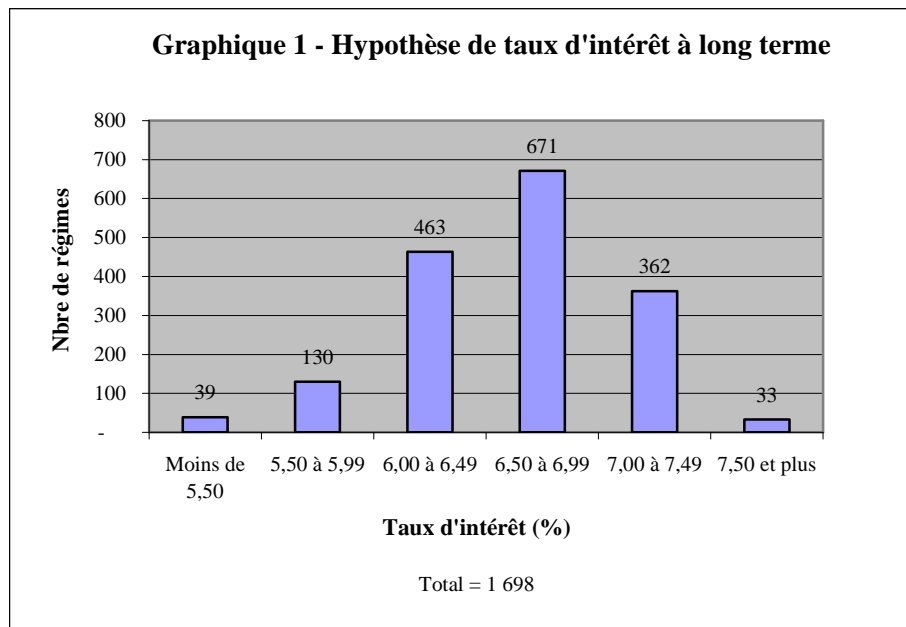
Méthode d'évaluation de l'actif	Nbre de régimes	% des régimes
Valeur marchande	1 056	62,2 %
Valeur marchande ajustée	615	36,2 %
Valeur comptable	10	0,6 %
Valeur comptable et marchande	15	0,9 %
Autre	2	0,1 %
Total	1 698	100,0 %

⁷ Voir aussi le commentaire sur les hypothèses d'évaluation de la mortalité qui accompagne le tableau 11 plus loin.

Tableau 6 – Hypothèse d'évaluation de la mortalité

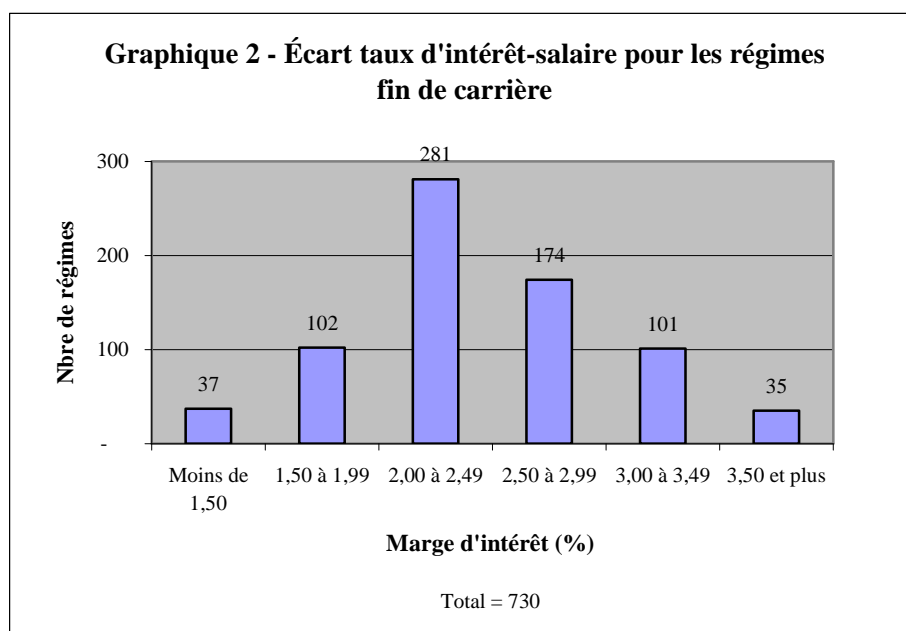
Hypothèse de mortalité	Nbre de régimes	% des régimes
GAM 1983	256	15,1 %
GAM 1994 aspect statique	255	15,0 %
GAR 1994	22	1,3 %
UP 1994	1 152	67,8 %
Autre	13	0,8 %
Total	1 698	100,0 %

- Les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour évaluer le passif à long terme sont tombées dans une fourchette relativement étroite, approximativement 88 pour cent des régimes appliquant un taux oscillant entre 6 pour cent et 7 pour cent⁸.
- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse d'évaluation du taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations à long terme est généralement tombée dans une fourchette de 1,5 pour cent à 3 pour cent (représentant environ 88 pour cent de tous les régimes fin de carrière)⁹.



⁸ Sur les 362 régimes qui utilisent des hypothèses de taux d'intérêt à long terme oscillant entre 7 % et 7,49 %, 358 régimes utilisent réellement un taux d'intérêt de 7 %.

⁹ Sur les 101 régimes fin de carrière avec un écart taux d'intérêt-salaire de l'ordre de 3 % à 3,49 %, 85 régimes avaient un écart taux d'intérêt-salaire de 3 %.



- Le tableau 7 indique le total de l'allocation des dépenses liées à la liquidation dans les évaluations de la solvabilité, par importance des participants au régime (y compris les participants, les anciens participants et autres bénéficiaires)¹⁰. L'allocation des dépenses est aussi exprimée en montants moyens par régime et par participant. L'allocation de dépenses moyenne par participant diminue généralement si le nombre de participants augmente. Le rapport inverse est observé pour les régimes comptant 5 000 participants et plus; toutefois, comme il n'existe que très peu de ces régimes, il faut faire preuve d'une prudence particulière en interprétant les résultats des régimes de cette importance.

Tableau 7 – Allocation pour les dépenses de liquidation

Participants au régime	Nbre de régimes	Total des participants	Total des dépenses de liquidation	Dépenses moyennes de liquidation	
				Par régime	Par participant
<100	548	25 723	22 366 490 \$	40 815 \$	870 \$
100-499	615	149 905	56 675 200 \$	92 155 \$	378 \$
500-999	199	134 303	35 342 100 \$	177 598 \$	263 \$
1 000-4 999	234	490 669	93 824 600 \$	400 960 \$	191 \$
5 000-9 999	28	194 408	36 785 000 \$	1 313 750 \$	189 \$
10 000-49 999	25	438 674	124 531 000 \$	4 981 240 \$	284 \$
Total	1 649	1 433 682	369 524 390 \$	224 090 \$	258 \$

¹⁰ Deux régimes, chacun comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires, ont été exclus de cette analyse, car ce sont des régimes pour lesquels aucune hypothèse de dépenses de liquidation n'a été formulée.

2.3 Contributions au financement estimées en 2006

Le tableau 8 présente les contributions au financement estimées, y compris les paiements spéciaux, qu'on s'attend être effectuées concernant les prestations déterminées en 2006 (y compris celles qui se rapportent à des dispositions sur les prestations déterminées de régimes hybrides). Les estimations reposent sur les derniers rapports actuariels déposés dont la date d'évaluation tombe entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2006.

Tableau 8 – Financement estimé (millions \$) des prestations déterminées en 2006

	Régimes avec solvabilité excédentaire	Régimes avec solvabilité déficitaire	Tous les régimes
Nombre de régimes	394	1 304	1 698
Contributions normales de l'employeur	1 121 \$	2 029 \$	3 150 \$
Contributions exigées des participants	270 \$	258 \$	528 \$
Total des coûts normaux	1 391 \$	2 287 \$	3 678 \$
Paiements spéciaux	101 \$	3 725 \$	3 826 \$
Total	1 492 \$	6 012 \$	7 504 \$

Le tableau 8 indique aussi une ventilation des cotisations de capitalisation estimées entre les régimes qui ont présenté une solvabilité excédentaire et les régimes qui ont présenté une solvabilité déficitaire. Le total des paiements spéciaux pour les régimes présentant une solvabilité excédentaire (101 millions de dollars) représente 7 % du total des coûts normaux (1,4 milliard de dollars). Ces résultats se comparent au total des paiements spéciaux pour les régimes avec solvabilité déficitaire (3,7 milliards de dollars), ce qui représente 163 % des coûts normaux totaux (2,3 milliards de dollars). Le financement estimé total pour 2006 se monte à 7,5 milliards de dollars.

Cette estimation de 7,5 milliards de dollars représente une augmentation de 12 pour cent par rapport aux estimations de 2005 qui se chiffraient à 6,7 milliards de dollars (présentées dans notre rapport précédent de juin 2006). Cette augmentation s'explique en grande partie par le montant plus élevé des paiements spéciaux à effectuer en raison des déficits de capitalisation croissants.

3.0 Analyse des tendances

L'analyse des tendances suivante incorpore des données provenant de tous les rapports déposés qui avaient une date d'évaluation tombant entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2006¹¹.

3.1 État de la capitalisation à des fins de solvabilité

Le tableau 9 indique une ventilation des régimes par état de capitalisation à des fins de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes :

- année d'évaluation 2002 : 1^{er} juillet 2002 – 30 juin 2003
- année d'évaluation 2003 : 1^{er} juillet 2003 – 30 juin 2004
- année d'évaluation 2004 : 1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005
- année d'évaluation 2005 : 1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006

Les dates d'évaluation de la majorité des régimes sont soit le 31 décembre soit le 1^{er} janvier. Les régimes suscitant des doutes quant à leur solvabilité doivent déposer des évaluations chaque année et c'est pourquoi ils apparaîtront dans la base de données pour plus d'une année d'évaluation.

Tableau 9 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation

Ratio de solvabilité (RS)	2002		2003		2004		2005	
	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes
RS <0,60	69	7,7 %	47	4,7 %	34	3,6 %	33	4,4 %
0,60 ≤ RS <0,80	382	42,8 %	385	38,3 %	317	33,4 %	308	41,5 %
Sous-total <0,8	451	50,5 %	432	43,0 %	351	37,0 %	341	45,9 %
0,80 ≤ RS <0,90	147	16,5 %	257	25,6 %	286	30,2 %	184	24,8 %
0,90 ≤ RS <1,00	82	9,2 %	140	13,9 %	144	15,2 %	102	13,7 %
Sous-total <1,00	680	76,2 %	829	82,5 %	781	82,4 %	627	84,4 %
1,00 ≤ RS <1,20	117	13,1 %	115	11,5 %	117	12,3 %	78	10,5 %
RS ≥1,20	96	10,7 %	60	6,0 %	50	5,3 %	38	5,1 %
Total	893	100,0 %	1 004	100,0 %	948	100,0 %	743	100,0 %
Ratio moyen	0,80		0,82		0,83		0,81	

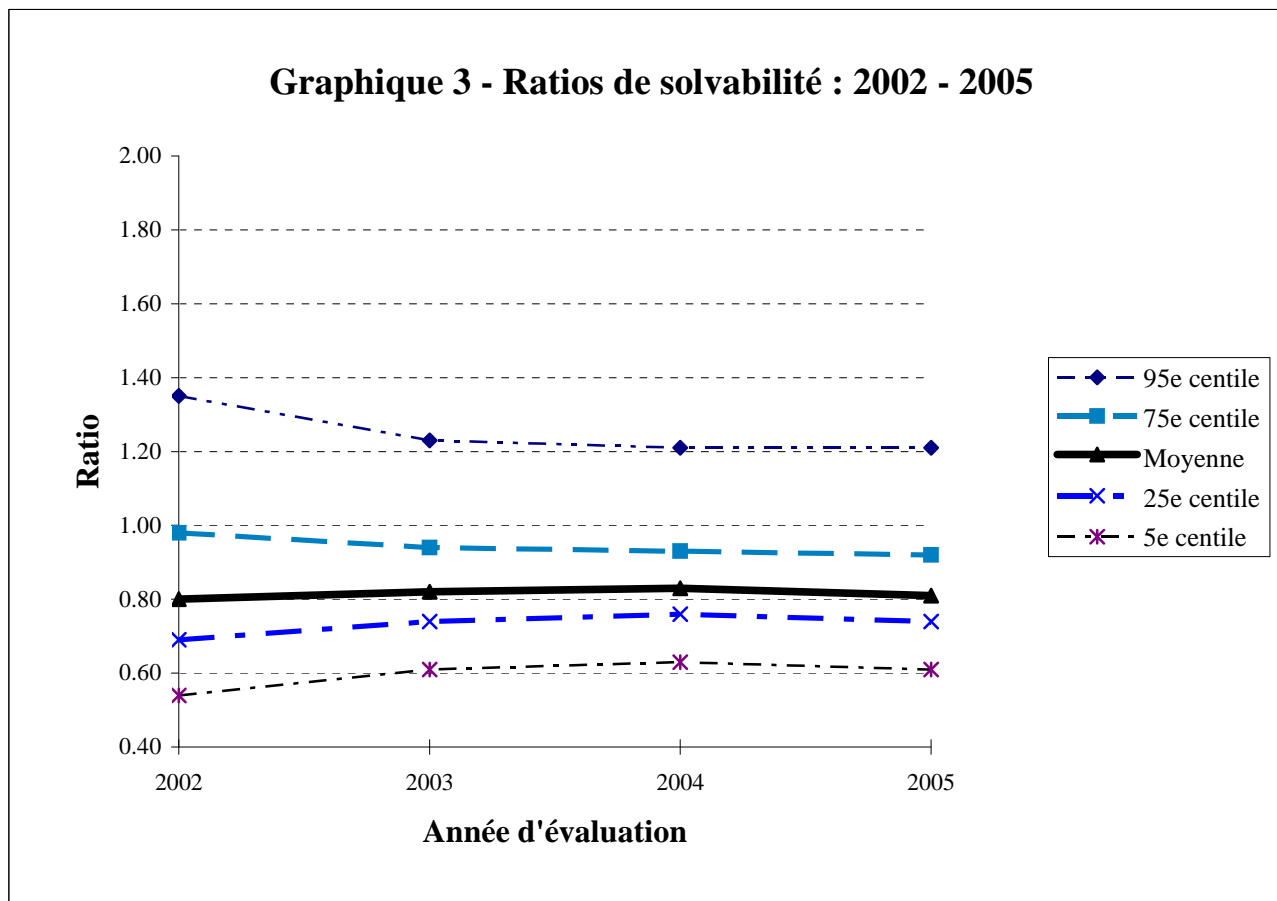
Le tableau 9 ci-dessus révèle une baisse du ratio de solvabilité moyen des régimes de retraite, passant de 83 pour cent en 2004 à 81 pour cent en 2005. Les régimes insuffisamment capitalisés représentaient 84,4 pour cent des régimes qui ont déposé une évaluation de 2005, contre 82,4 pour cent qui ont déposé une évaluation de 2004. La proportion de rapports indiquant un coefficient de solvabilité de moins de 80 pour cent a augmenté, passant de 37 pour cent en 2004 à 45,9 pour cent en 2005.

¹¹ Les régimes pour lesquels des rapports d'évaluation de la capitalisation n'ont pas été déposés ont été exclus de l'analyse dans le rapport précédent de la CSFO (juin 2006). Certains de ces rapports ont depuis été déposés. C'est pourquoi, le nombre de régimes au cours de chacune des années d'évaluation 2002, 2003 et 2004 est quelque peu supérieur à celui du rapport précédent.

Bien que le rendement des investissements des caisses de retraite soient demeuré solide en 2005, la baisse du rendement des obligations, conjuguée à l'introduction de la nouvelle base de la valeur de transfert de l'Institut canadien des actuaires, à compter du 1^{er} février 2005, a plus que compensé l'impact favorable des gains des investissements. En particulier, l'état du financement de la solvabilité des régimes de retraite en 2005 a été influencé par les facteurs suivants :

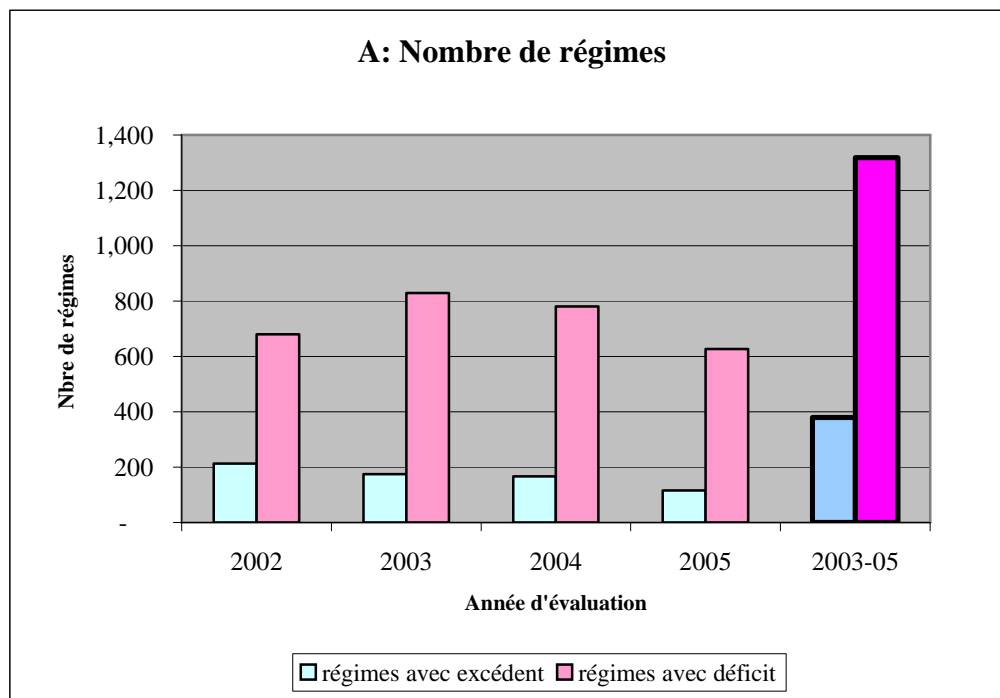
- solides rendements des caisses de retraite, avec un rendement moyen de 11,8 pour cent;
- baisse du rendement des obligations à long terme, conjuguée à un changement de la base de la valeur de transfert de l'ICA. En particulier :
 - Baisse des taux d'intérêt aux fins de solvabilité de 5,5 pour cent (les quinze premières années) et 6 pour cent par la suite (dès le début de l'année) à 4,5 pour cent pour les dix premières années et à 5 pour cent par la suite (dès la fin de l'année);
 - L'hypothèse sur la mortalité a changé depuis la table 1983 GAM à la table 1994 UP avec projection d'une amélioration de la mortalité jusqu'à l'an 2015.
- versement de paiements de réduction du déficit ou imposition de suspensions des cotisations, avec effets positifs ou négatifs, respectivement.

Le graphique 3 expose la distribution des ratios de solvabilité à différents centiles. Les ratios de solvabilité à tous les centiles ont diminué légèrement entre l'année d'évaluation 2004 et l'année d'évaluation 2005.

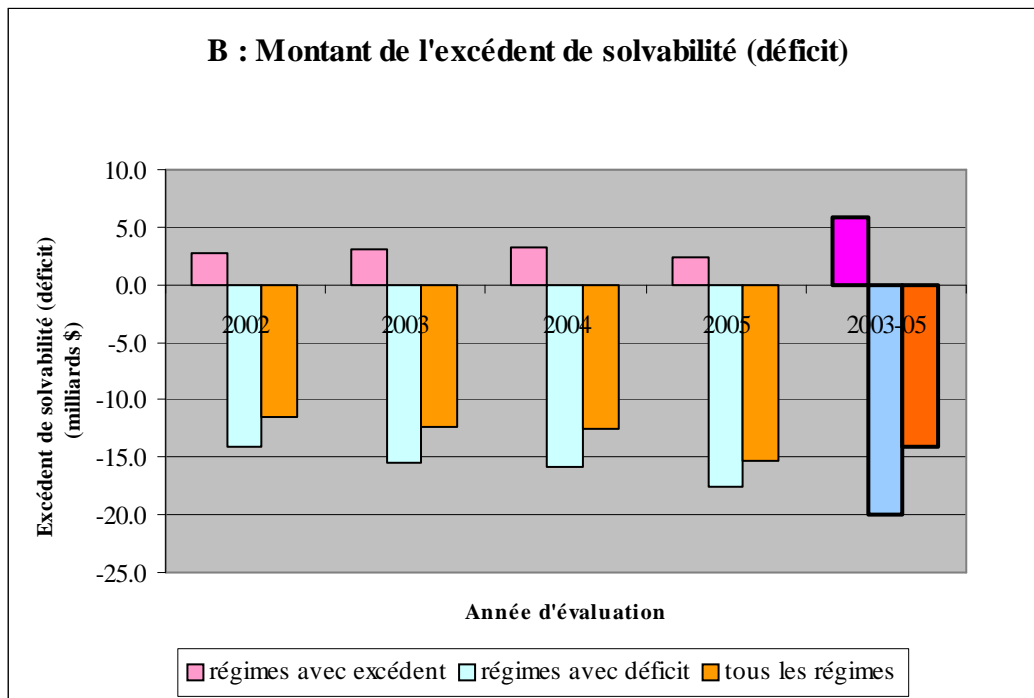


Le graphique 4 compare les régimes présentant un excédent de solvabilité à ceux qui présentent un déficit de solvabilité pour chacune des quatre années d'évaluation, de 2002 à 2005, ainsi que la période d'évaluation de trois ans, de 2003 à 2005. Le graphique 4A compare le nombre de régimes et le graphique 4B compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité¹².

Graphique 4 – État de capitalisation/solvabilité des régimes à prestations déterminées de l'Ontario (excédent de solvabilité par rapport à déficit de solvabilité)



¹² Prenez note du fait que les années d'évaluation individuelles comprennent les régimes qui ont déposé un rapport dont la date d'évaluation tombe durant cette année individuelle. Toutefois, la période 2003 à 2005 englobe seulement le dernier rapport d'évaluation de la capitalisation qui a été déposé pour un régime dont la date d'évaluation tombe entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2006. Ainsi, la somme du nombre de régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2003, 2004 et 2005, est supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2003 à 2005.



Sur le plan du montant en dollars, les régimes qui ont déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2003 à 2005, ont fait état d'un déficit de solvabilité *net* de 14,1 milliards de dollars (après allocation des dépenses) sur le passif de solvabilité de 141,9 milliards de dollars. Cela représente un niveau agrégé d'insuffisance de capitalisation pour les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public et des autres régimes exclus décrits précédemment.

La législation de l'Ontario permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, résiliation de régime et prestations de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. Au total, 197 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a causé une réduction du passif de 9,4 milliards de dollars. Ainsi, le déficit total de capitalisation à la liquidation pour les régimes qui avaient déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2003 à 2005, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* du même montant. On arrive ainsi à un déficit de capitalisation à la liquidation de 23,5 milliards de dollars (14,1 plus 9,4 milliards de dollars), après allocation pour les dépenses, sur un passif à la liquidation de 151,3 milliards de dollars.

3.2 Hypothèses actuarielles

Le tableau 10 indique les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations à long terme. La tendance à utiliser des hypothèses de taux d'intérêt plus faibles est évidente depuis 2002. La moyenne des taux d'intérêt supposés a baissé, passant de 6,79 pour cent à 6,33 pour cent, au cours des quatre années d'évaluation, 2002 à 2005. À titre de comparaison, l'Institut canadien des actuaires a recommandé les taux d'intérêt suivants pour certaines périodes en vue de calculer les valeurs de transfert minimums : 6,25 % (2002), 6 % (2003), 5,5 % (2004) et 4,5 % (2005).

Tableau 10 – Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation

Taux (%)	2002		2003		2004		2005	
	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes
Taux < 5,50	2	0,2 %	5	0,5 %	11	1,2 %	27	3,6 %
5,50 ≤ Taux < 6,00	7	0,8 %	21	2,1 %	52	5,5 %	75	10,1 %
6,00 ≤ Taux < 6,50	104	11,6 %	189	18,8 %	237	25,0 %	215	28,9 %
6,50 ≤ Taux < 7,00	275	30,8 %	367	36,6 %	373	39,3 %	322	43,4 %
7,00 ≤ Taux < 7,50	430	48,2 %	391	38,9 %	256	27,0 %	96	12,9 %
Taux ≥ 7,50	75	8,4 %	31	3,1 %	19	2,0 %	8	1,1 %
Total	893	100,0 %	1 004	100,0 %	948	100,0 %	743	100,0 %
Moyenne (%)	6,79 %		6,65 %		6,51 %		6,33 %	

Le tableau 11 indique la fréquence relative des tables de mortalité utilisées dans les évaluations à long terme. Un nombre croissant de régimes utilisent aussi des tables de mortalité plus récentes; i.e., les tables de 1994 (GAM, GAR, UP). Au cours de l'année d'évaluation 2002, 47 pour cent des régimes ont recouru à une table de 1994; ce pourcentage est passé à 96 % à l'année d'évaluation 2005.

La tendance à utiliser des tables de mortalité plus récentes est particulièrement évidente avec la table UP 1994. La proportion de régimes se fondant sur cette table (avec ou sans les projections d'amélioration de la mortalité) a augmenté à chaque année depuis 2002, passant de 24,1 pour cent en 2002 à 85,5 pour cent en 2005.

Tableau 11 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation

Hypothèse de mortalité	2002		2003		2004		2005	
	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes	Nbre de régimes	% des régimes
GAM 1983	463	51,9 %	348	34,7 %	136	14,4 %	21	2,8 %
GAM 1994 aspect statique	184	20,6 %	213	21,2 %	172	18,1 %	74	10,0 %
GAR 1994	20	2,2 %	19	1,9 %	7	0,7 %	7	0,9 %
UP 1994	215	24,1 %	410	40,8 %	624	65,8 %	635	85,5 %
Autre	11	1,2 %	14	1,4 %	9	1,0 %	6	0,8 %
Total	893	100,0 %	1 004	100,0 %	948	100,0 %	743	100,0 %

3.3 État de la solvabilité projeté au 31 décembre 2006

Cette section présente nos projections de l'état de la solvabilité des régimes à prestations déterminées jusqu'à la fin de 2006 en tenant compte de l'impact des rendements des investissements, des changements des taux d'intérêt de la solvabilité et des paiements spéciaux qui devraient être effectués durant le printemps 2006. La méthodologie et les hypothèses utilisées sont décrites ci-dessous.

Méthodologie et hypothèses

Les résultats indiqués dans les derniers rapports d'évaluation actuarielle (soit, l'actif et le passif) ont été d'abord rajustés, s'il y avait lieu, afin de refléter les conditions financières au 31 décembre 2005. Les résultats ajustés ont ensuite été projetés jusqu'à la fin 2006, en employant les hypothèses suivantes :

- Les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible, sous réserve de restrictions prévues par la loi, pour les suspensions de cotisations;
- Les répondants effectueraient les contributions normales aux coûts et, au besoin, des paiements spéciaux au niveau minimal prévu par la loi;
- Les montants d'exode d'argent seraient les mêmes que les montants des pensions à payer aux participants retraités comme prévu dans les rapports d'évaluation actuarielle les plus récents.

Les rendements des investissements moyens des caisses de retraite, comme indiqué dans le tableau 12 ci-dessous, ont été utilisés pour projeter la valeur marchande des actifs. La performance réelle des investissements des régimes individuels n'est pas reflétée.

Tableau 12 – Rendements des investissements moyens

<u>Année</u>	<u>Taux de rendement annuel</u> ¹³
2002	-3,9 %
2003	13,5 %
2004	10,1 %
2005	11,8 %
2006	13,0 %

Le passif projeté au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 a été établi en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation et en le rajustant pour refléter tout changement dans la base d'évaluation de la solvabilité comme indiqué au tableau 13.

¹³ Pour les années 2002 à 2005, les taux sont les rendements des investissements moyens des caisses de retraite indiqués dans le *Report on Canadian Economic Statistics 1924-2005* de l'ICA, de mars 2006. Le taux pour 2006 est le taux de rendement des investissements moyens des caisses de retraite en gestion commune pour le Canada conformément au sondage sur les caisses regroupées de Mercer Investment Consulting.

Tableau 13 – Passif de solvabilité projeté

Date d'évaluation	Valeur de rachat	Constitution de rente
31 décembre 2005	Intérêt : 4,5 % pendant 10 ans, 5 % après Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015	Intérêt : 4,5 % Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015
31 décembre 2006	Intérêt : 4,75 % pendant 10 ans, 4,75 % après Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015	Intérêt : 4,5 % Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015

Résultats des projections

Le tableau 14 présente la répartition des ratios de solvabilité qui ont été exposés dans les évaluations actuarielles déposées ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

Tableau 14 – Répartition des ratios de solvabilité

Répartition du ratio de solvabilité	À la dernière évaluation déposée	RSP au 31 décembre 2005	RSP au 31 décembre 2006
10 ^e centile	71 %	70 %	78 %
25 ^e centile	79 %	76 %	84 %
50 ^e centile	86 %	82 %	90 %
75 ^e centile	99 %	91 %	99 %
90 ^e centile	115 %	105 %	110 %

Le RSP moyen augmenterait de 82 pour cent à 90 pour cent entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Cette amélioration de l'état de la capitalisation s'explique principalement par les rendements des caisses de retraite supérieurs aux prévisions et par les paiements spéciaux qui sont attendus au cours de 2006.

La base de l'évaluation de la solvabilité existant le 31 décembre 2006 était à peu près la même que celle qui était en vigueur le 31 décembre 2005. Ainsi, on ne s'attend pas à un impact notable sur l'état de la capitalisation des régimes de retraite.

4.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport intitulé « *Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : surveillance axée sur le risque en Ontario* » (mars 2007).

Régime de retraite à prestations déterminées : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant de la prestation de retraite est déterminé par une formule définie, calculée généralement en fonction des années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées :

- **Régimes fin de carrière** – les prestations sont normalement calculées d’après les gains moyens du participant au cours de ses dernières années d’emploi et d’années de service (généralement trois ou cinq);
- **Régimes salaires de carrière** – les prestations sont normalement calculées d’après les gains du participant au cours de toute sa période de service;
- **Régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont normalement calculées d’après un montant fixe pour chaque année de service.

Régime de retraite à cotisations déterminées : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement d’après les cotisations au compte individuel du participant, compte tenu de toute dépense et de tout rendement des investissements versé au compte.

Coefficient de capitalisation : Le coefficient de capitalisation d’un régime est le ratio de l’actif du régime par rapport au passif du régime. Par exemple, le *coefficient de capitalisation à des fins de solvabilité* (ou *coefficient de solvabilité*) est le ratio de l’actif du régime par rapport au passif du régime sur le plan de la solvabilité.

Évaluation du financement : Il s’agit d’une évaluation d’un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de financement. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d’évaluation : une évaluation selon *l’approche de continuité (à long terme)* qui présume que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation *selon l’approche de solvabilité*, qui présume que le régime sera entièrement en liquidation à la date de prise d’effet de l’évaluation. En vertu de la loi ontarienne, une évaluation de la solvabilité peut exclure la valeur de certaines prestations précisées; par exemple, l’indexation et des augmentations de prestations probables.

Régime de retraite hybride : un régime de retraite hybride comprend des dispositions des régimes à prestations déterminées et des dispositions des régimes à cotisations déterminées.

Méthodes d’évaluation du passif et de l’actif : il s’agit des méthodes actuarielles qu’utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l’actif d’un régime de retraite.

Régime de retraite interentreprises : un régime de retraite interentreprises garantit les employés de deux employeurs ou plus et il est expressément défini dans la loi.

Valeur marchande ajustée : la valeur marchande ajustée est calculée en utilisant une méthode de calcul de la moyenne qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l’actif d’un régime, calculée normalement sur une période maximale de cinq ans.